

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2016
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 26/05/2016
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille seize et le 31 mai, à vingt-heures, le Conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Catherine STUCK, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Alexandre PICAT, Anne-Laure ROUQUAIROL, Christian MATHIEU, Nathalie LYONNE, Marlène MANTEGARI, Alexis BOUCHERAND, Véronique SCARINGELLA et Marjory LUYTON.

Excusé : Brahim BASRI

Nomination d'un secrétaire de séance

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du dernier conseil : questions et observations

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2- DM budget annexe – compte 658 (charges exceptionnelles)

La Maire expose qu'après analyse des dépenses et recettes concernant le gaz livré au Diable au Thym, il convient de rembourser le restaurant pour un montant de 3 401,40 € HT. Elle propose donc de déduire 3 500 € au compte 61 558 et de les affecter au compte 678 charges exceptionnelles.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Autres biens mobiliers	3 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 500.00 €	
D 678 : autres charges exception.		3 500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		3 500.00 €

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette modification.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la modification pour un montant tel que décrit ci-dessus.

3- Délibération pour les travaux d'électrification entrée nord (SEDI)

La maire informe que, suite à notre demande, le SEDI a étudié la faisabilité de l'opération d'enfouissement du réseau de basse tension et France Télécom route des rivoires du Nan.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 86 031 € ;
- Le montant total de financement externe serait de 86 031 € ;
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI serait nulle, soit 0 € ;
- La contribution aux investissements s'élèverait à 0 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux ils seront à nouveau présentés ;

Prendre acte de l'absence d'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Commune de l'Albenc - Affaire 16.267.004
Enfouissement BT/ FT route des rivoires du Nan
Prix de revient prévisionnel 86 031 € TTC

Financement externes 86 031 € ;

Participation prévisionnelle 0 €.

Prend acte de l'absence d'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 34 121 € ;
- Le montant total de financement externe serait de 2 462 € ;
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèverait à 1 625 € ;
- La contribution aux investissements s'élèverait à 30 034 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux ils seront à nouveau présentés ;

Prendre acte de l'absence d'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Commune de l'Albenc - Affaire 16.267.004
Enfouissement BT/ FT route des rivoires du Nan
Prix de revient prévisionnel 34 121 € TTC

Financement externes 2 462 € ;

Participation prévisionnelle 31 659 € (frais SEDI + contribution aux investissements)

Prend acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI à hauteur de 1 625 €.

4- Délibération relative à la mise en accessibilité d'un point d'arrêt de service de transport public

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'Ordonnance n° 2014-190 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ;

Vu le Décret n° 2014-1323 du 4 novembre 2014 relatif aux points d'arrêt des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

La Maire informe des actions nécessaires relatives à la mise en accessibilité des deux points d'arrêts desservis sur la commune de l'Albenc par Transisère.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte de cette mise en accessibilité et autorise la réalisation des travaux.

5- Délibération autorisant le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des procédures de télétransmission (dématérialisation)

La Maire expose au conseil municipal que la commune de l'Albenc souhaite s'inscrire dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation et pour ce faire, sollicite l'accompagnement du centre de gestion de l'Isère.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des procédures de télétransmission permettant de transmettre tout type de documents en Préfecture (Arrêtés, Délibérations, ...)

Ces procédures de télétransmission concernent également les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte de cette démarche volontaire et autorise la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des procédures de télétransmission.

6- Délibération autorisant le maire à signer un avenant au marché public initial concernant les aménagements de sécurité de la route départementale 1092 et de la route départementale 35 sur la commune de l'Albenc

La Maire expose au conseil municipal que le marché public en date du 17 juillet 2015 concernant les aménagements de sécurité de la route départementale 1092 et de la route départementale 35 sur la commune de l'Albenc nécessite un avenant ayant pour objet une modification de la masse de travaux

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant portant le montant du marché à 115 986.95 € HT soit 139 184.34 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil autorise la Maire à signer l'avenant au marché public.

7- Information Cabinet dentaire

Considérant les impayés de loyers, un protocole d'accord a été arrêté entre le dentiste et la commune de l'Albenc. Le dentiste s'engage à régler la somme de 7 000 euros à la commune.

8- Avis du conseil municipal pour l'étude préalable de l'ouvrage de la Combe du Nan

La communauté de communes sera compétente sur le sujet à compter du 1^{er} janvier 2018. Devant le risque d'inondation (crue décennale), il est envisagé la réalisation d'un bassin de rétention. Les résultats de l'étude (qui s'élève à 15 000 euros) permettront de motiver la demande de travaux.

L'étude peut être subventionnée à hauteur de 50 %. Pour pouvoir démarcher la communauté de communes, un avis du conseil municipal de l'Albenc est sollicité.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal est favorable pour que la commune mène l'étude.

9- Questions diverses

- Consultation assurance
Une consultation est lancée pour les assurances de la commune car le contrat actuel vient à échéance le 30 juin.
- Présentation projet terrain multi-sports
Un partenariat est à l'étude avec une entreprise de la commune pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux (probablement au même emplacement) qui serait couplé avec une halte pour les cyclistes sur le trajet de la vélo route Sud Grésivaudan (abri vélo et borne de rechargement électrique). Il y aura éventuellement aussi un espace fitness et un espace poly sport.
- Rencontre avec les associations Mabaf et comité des fêtes
- Calendrier des manifestations
Apéro roller vendredi 27 mai à 19h
Tournoi roller dimanche 12 juin
Fête du sport le samedi 18 juin
Mini ferme école 21 juin
St Jean vendredi 24 juin
Vogue (Comité des fêtes) vendredi 1^{er} juillet au dimanche 3 juillet
Kermesse samedi 2 juillet
Vendredi 8 juillet concert (gratuit /MABAF) champs de mars

- Prochain Conseil municipal le mardi 28 juin 2016 à 20h